



Amputation doigt gauche et assurance

Par **Eric16000**, le **19/11/2018 à 21:09**

Bonsoir
Suite a une amputation de l'indexe gauche 2 phalanges couper suite a un accident de la vie.
Mon assurance accident de la vie me propose une indemnisation de 1800€ j'ai le reste du doigt hyper sensible et presque paralysé. Pensez vous que l'indemnisation est juste ?
Je signe l'indemnisation ou pas ?
Quelle sont mes autres droit pour cette accident ?
Merci par avancé

Par **Visiteur**, le **20/11/2018 à 00:35**

Bonjour
Vous pouvez demander une expertise contradictoire.
De plus une pension est souvent possible à la place du capital. Selon votre âge cela peut être plus intéressant sur la longueur.

Par **CarolineDenambride**, le **13/12/2018 à 10:46**

Bonjour,
Avez vous été examiné par le médecin de l'assurance ?
quel pourcentage de déficit fonctionnel permanent retient il ?
Très cordialement,
Maître Caroline
DENAMBRIDE
Barreau de Lyon